



LIBREVILLE ACCUEIL - BAL

Règlement intérieur de fonctionnement

L'association LIBREVILLE ACCUEIL - BAL (BAL) propose différentes activités en fonction des centres d'intérêt de ses adhérents.

Pour fonctionner, l'association fait appel à ses adhérents sous forme de cotisations et de participations aux évènements organisés.

Les cotisations annuelles

Au moment de son inscription, chaque adhérent paie une cotisation annuelle et signe le présent règlement intérieur. Ces deux actions valident son adhésion. La cotisation sert à couvrir les frais de fonctionnement de l'association (affiliation Fiafe, assurances, ateliers...) ainsi qu'à abonder certaines activités dans l'intérêt des adhérents.

Le financement de l'évènementiel

Les adhérents qui participent aux évènements proposés par BAL en assurent le financement.

Chaque évènement s'autofinance à hauteur de ses dépenses. Il n'est pas prévu de réaliser de bénéfice. Le trésorier de L'association s'assure du respect de cette règle.

Les adhérents s'acquitteront des frais en fonction du type d'évènement. Deux cas sont à considérer. Pour chaque sortie, le mode de financement sera précisé lors de son annonce aux adhérents.

1/ Activités ne générant pas de coûts de réservation ou d'organisation

Les coûts induits par ces activités seront annoncés en même temps que leur date et leur objet et payés au plus tard le jour de la sortie.

Par respect pour toutes les personnes organisant ces évènements, il est demandé aux adhérents qui s'y inscrivent de prendre toutes les dispositions nécessaires pour y participer et, en cas de problème nécessitant un désistement, de bien vouloir avertir le responsable de la sortie au plus tard la veille de l'évènement.

De même, il est demandé aux adhérents de respecter les horaires prévus. Les moyens de transport mis à dispositions quitteront les lieux de rassemblement au plus tard 10 minutes après l'horaire annoncé sans que l'adhérent en retard puisse prétendre à un traitement particulier.

2/ Activités générant des coûts de réservation ou d'organisation

Les coûts induits par ces activités seront annoncés en même temps que leur date et leur objet. De façon très exceptionnelle, ils sont susceptibles d'évoluer. Les adhérents inscrits seraient alors informés avec la possibilité de se désister sans frais.

Toute inscription à un évènement engage l'adhérent à payer la participation correspondante. Ces coûts seront payés par avance et au plus tard le jour précédent la sortie. Dans certains cas, des délais d'inscription et de paiement d'acomptes seront précisés.

Tout adhérent qui ne respecte pas les délais de paiement sera exclu de l'évènement et ne pourra prétendre y participer. De même, tout adhérent qui ne participerait pas à l'évènement alors qu'il aurait payé sa participation ne pourra pas demander le remboursement des sommes perçues par BAL.

Les paiements seront adressés sous enveloppe au trésorier de BAL en précisant le nom de l'adhérent, le nombre d'inscriptions, le montant payé, l'évènement et sa date. Les enveloppes seront déposées aux ateliers de BAL ou remises à l'un des membres du bureau lors des petits-déjeuners. L'adhérent et la personne qui réceptionnera l'enveloppe valideront ensemble les informations et le paiement puis signeront et fermeront l'enveloppe.

Le responsable des évènements, en accord avec le Bureau, se réserve le droit d'interdire, temporairement ou définitivement, la participation aux sorties de tout adhérent qui ne respecterait pas les règles ci-dessus.

La plupart des évènements sont organisés le matin. Exceptionnellement certains le sont sur la journée complète, en soirée ou le weekend.

Les adhérents pourront être sollicités par les membres du bureau pour rédiger des articles qui alimenteront le Blog de l'association.

Toute personne qui adhère à BAL s'interdit de démarcher les adhérents de l'association pour des motifs sans rapport avec le fonctionnement de celle-ci. Toute personne qui enfreint cette règle se verra immédiatement exclue de l'association. BAL se réserve le droit d'informer l'ensemble de ses adhérents et de ses partenaires de l'exclusion et de son motif.

Fait à Libreville, le 20 avril 2018.

La Présidente,

Eliz ROUSSEL.

La secrétaire générale adjointe,

Laure MULLER.

Le trésorier,

Toky RADAORO

NOM et Prénom de l'adhérent :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »